



Qui touche les droit de succession d'un grand parent lorsque le p

Par **GG35**, le **01/02/2011 à 18:12**

Mon père est décédé depuis 1997 il était toujours marié à ma mère. Ma grand mère paternelle est sur le point de mourir. Etant fille unique, je voudrait savoir qui touchera la part d'héritage de mon père ? Ma mère ou moi ?

Par **fabrice58**, le **01/02/2011 à 18:18**

C'est vous qui allez hériter, c'est la mère de votre père, pas celle de votre mère.

Votre mère n'a donc droit à rien sauf si votre grandmère a fait un testament en sa faveur.